Lycée Agricole de Château-Salins
EPL Val de Seille

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La Région Grand Est

A l'attention des maîtres de stage

Nos réf. : GC/AVF
Affaire suivie par : Grégory CHEVALLIER
☎ 03 87 05 12 39

Château-Salins, le 8 janvier 2024

Objet :
Allocation des PFMP pour les lycéens professionnels

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de leur baccalauréat professionnel, nos élèves vont effectuer une ou plusieurs périodes de stage au cours de l'année à venir, autrement appelées **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)**, et seront accueillis dans votre établissement.

Depuis la rentrée scolaire 2023/2024, et au niveau national, ces périodes de stage ouvrent droit à une allocation *versée par l'Etat* dont le montant varie en fonction du niveau l'élève, comme suit :

- 50€ par semaine complète en seconde professionnelle,
- 75€ par semaine complète en première professionnelle,
- 100€ par semaine complète en terminale professionnelle.

Nous vous précisons par ailleurs que cette allocation :

- ✓ ne pourra être versée que si nous est retournée l'attestation de présence en stage pour chaque période (document qui se trouve en avant-dernière page de la convention de stage).
- ✓ sera proportionnelle au nombre de jours de présence en stage (quel que soit le motif de l'absence).

Nous tenons par ailleurs à vous informer que le versement de cette allocation n'est pas soumis à la réussite du stage ou au mérite de l'élève.

Nous restons bien évidemment à votre écoute pour toute question ou information qui pourrait vous être utile quant à cette nouvelle gestion des stages et vous remercions encore de recevoir et former nos élèves.

Nous vous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le chef d'établissement,

Grégory CHEVALLIER